



# Présentation de la SECTION INTERNATIONALE

Collège JOFFRE, Montpellier

## LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

### Deux objectifs institutionnels:

- Offrir aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle
  
- Offrir à des enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel

## **LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL PERMET:**

- UNE OUVERTURE SUR LA LANGUE ET LA CULTURE**
- UN PARCOURS SCOLAIRE SPECIFIQUE ET EXIGEANT**
- DES DIPLOMES A MENTION PARTICULIERE**

## LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

### ☐ **UNE OUVERTURE SUR LA LANGUE ET LA CULTURE**

- **Découverte** de la langue et de la Culture des pays hispanophones – Bain linguistique
- **Enseignement bilingue** assuré en HG, langue et littérature espagnole par des professeurs du ministère de L'EN espagnole

# LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

## □ UN PARCOURS SCOLAIRE SPECIFIQUE ET EXIGEANT

➤ Horaires renforcés en langue vivante (LENGUA) et Histoire-Géographie (Historia)

- 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>: 2h d'Historia + 4h LV1
- 4<sup>ème</sup> : 2h d'Historia – 4h de Lengua
- 3<sup>ème</sup> : 2h d'Historia - 4h de Lengua

➤ En capacité de supporter une charge de travail importante et un rythme soutenu (En classe et devoirs à la maison)

**Un emploi du temps dense !!**

➤ La LV2 en 5<sup>ème</sup> est obligatoirement l'Anglais

# LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

## ☐ DES DIPLOMES A MENTION PARTICULIERE

### ➤ Le DNB OPTION INTERNATIONALE ESPAGNOL (OIE):

**Deux épreuves spécifiques (dans la langue de la section):**

- ❖ Un oral en littérature
- ❖ Un oral en Histoire-géographie

### ➤ Le Baccalauréat Français International (BFI) pour les lycéens:

- ❖ une épreuve spécifique de langue et littérature dans la langue de la section, se substituant à la LV1
- ❖ une épreuve spécifique d'histoire-géographie se substituant à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.

❖ **Pour l'admission à la section BFI = Epreuves de sélection**

# LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

## LES EPREUVES DE SELECTION – RENTREE 2024

### CALENDRIER

► **A partir du 22 janvier jusqu'au 29 février - 12 heures :**

Les familles devront déposer une demande en ligne en suivant ce lien:

<https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/Sh92E4oi2n/k/>

Candidatures en SI

► **Epreuve d'admission au Collège JOFFRE:**

**Ecrits:** mercredi 03 avril 2024 après-midi

**Oraux:** Jeudi 04 et vendredi 05 avril 2024

La notification d'admission vous sera adressée mi-juin 2024

# LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

## LES EPREUVES DE SELECTION – RENTREE 2024

### ETUDE DU DOSSIER

Par les professeurs de la section sur la base de la fiche pédagogique renseignée

**EPREUVE DE LANGUE ESPAGNOL (Ecrit)** – Durée : 15 minutes

**EPREUVE DE FRANCAIS (Ecrit)** – Durée : 15 minutes

**EPREUVE DE LANGUE ORAL (Oral)** – Durée : 5minutes

**Attendu** : Communiquer de façon simple (A1) - Se présenter oralement décrire son environnement quotidien

**ORAL DE MOTIVATION** – Durée : 5 minutes

**Attendu** : exposé des motivations du candidat à intégrer la section internationale espagnole

# LA SECTION INTERNATIONALE ESPAGNOL

## LES EPREUVES DE SELECTION – RENTREE 2024

**A l'issue des épreuves une note (sur 100 points) sera attribuée et donnera lieu à un classement.**

La commission de recrutement composée du Chef d'Etablissement, de Madame la Directrice Académique ou de son représentant, de l'IA-IPR d'Espagnol ainsi que de professeurs de la section établira, sur la base des notes obtenues une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats seront communiqués par les services académiques via Affelnet (notification d'affectation) au mois de juin.

Aucune information ne sera donnée par l'établissement avant communication des services académiques de l'Hérault. La commission étant souveraine aucune communication ne sera faite à l'issue des travaux de celle-ci.